L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI, 15 MARS 1893

Le Concert de Mlle Bressler.

Il est onze heures du soir, nous sortons du concert de Mlle Bressler, enthousiasmé, émerveillé, non pas nous seulement, mais tous ceux qui, comme nous, assistaient à cette étonnante soirée, qui n'a été, d'un bout à l'autre, qu'une ovation faite à cette prestigieuse fillette.

Nous avons dans notre longue existence, presque tout entière, consacrée à l'art, vu et entendu bien des enfants prodiges. Aucun ne nous a fait autant d'effet, ne nous a aussi profondément remué, et nous constatons avec plaisir que toute la salle, pas précisément comble, mais excellemment composée, et où l'on n'apercevait que des figures d'amateurs, de connaisseurs et d'artistes—a été de notre avis. Elle ne lui a pas ménagé les applaudissements et les rappels.

Dès les deux premiers morceaux "une ballade" et la "Patrouille" de Hasselman, son professeur au Conservatoire de Paris, elle avait fait la conquête de son public. On sentait que l'on avait affaire à une de ces puissantes natures qui sont nées reines dans la sphère où elles se meuvent et, bon gré malgré, sans que l'on s'en rendit sérieusement compte, on subissait la fascination de ce talent qui s'impose et, à quinze ans, a une autorité que bien des virtuoses n'ont pu acquérir à la trentaine, ou même à la quarantaine. Si merveilleuse qu'elle soit dans les ensembles soit par la maestria qu'elle apporte dans la conduite d'un morceau, soit par sa façon d'accompagner et de suivre les autres instruments, quand le chant leur appartient, c'est seule qu'il faut l'entendre, pour se faire une idée de son talent.

C'est, tantôt, une perfection d'exécution véritablement étonnante; tantôt un ruissellement étourdissant de notes. Elle a des nuances qui vous saisissent par leur imprévu, des agilités que vous avez de la peine à suivre des yeux et des oreilles, une morbidesse de toucher qui vous enchante et, parfois, une énergie d'expression, une puissance de son qui vous subjuguent.

Hier, encore, c'est le *Carnaval de Venise*, qui a été le clou de la séance. Elle l'a exécuté avec une maestria renversante. Tout y était: correction, agilité, énergie, nuances charmantes et rentrées habiles. Nous insistons sur les "rentrées" de cette prestigieuse gamine; elle les prépare, elle les exécute avec un tact, une délicatesse merveilleux.

Nous voudrions bien nous étendre davantage sur les merveilles d'exécution auxquelles nous venons d'assister, nous et tant d'autres comme nous, mais le temps presse et l'espace nous manque.

Il nous faut bien finir par quelques mots sur les artistes qui prêtaient leur concours à cet incomparable virtuose en jupons courts.

Mlle Bressler a un impressario, M. Nillus, qui nous fait l'effet d'un habile homme. Il a su entourer son artiste favorite d'un violoncelliste de talent M. César Grisai: d'un excellent violon, M. J. Pomero; d'une très jolie chanteuse, Mlle Louise Hermaize, qui possède une belle voix de soprano aigu, et d'un pianiste remarquable, M. Hans Richard, qui est, en même temps, un très bon musicien et ferait au besoin l'office d'un chef d'orchestre. Tous les trois se sont fait vivement applaudir et bisser.

Nous espérions que Mlle Bressler donnerait un second concert; mais inutile d'y songer. Des engagements sont pris ailleurs. Il faut partir, comme on dit dans la *Fille du Régiment*. Que Mlle Bressler nous quitte donc; mais tout en lui exprimant nos regrets de la voir s'éloigner de nous, nous lui souhaitons ailleurs, tous les succès qu'elle mérite et qui en feront avant longtemps une célébrité du monde musical.

Concert de Mlle Vincent.

Encore une élève distinguée de Mme Samuel, passée maîtresse elle-même, qui se fait entendre, ce soir, à la salle des Odd Fellows. Extrêmement sympathique, aimée et estimée de tous et de toutes, il lui a été facile d'obtenir le concours de l'élite de nos artistes et de nos amateurs, en tête desquels nous trouvons Mme Samuel, Miles Varelli, Jacquet, Lena Smittle, Anita Socola, Gonzales; puis MM. Henry Wehrmann, Salomon, J. Durel, etc.

Il y aura évidemment une jolie chambrée, ce soir, à la Salle des Odd Fellows.

Théâtre St-Charles.

Décidément, le Théâtre St-Charles a eu une très-heureuse idée, en engageant le Cirque dirigé par MM. C. B. Jefferson, Klaw et Erlanger. L'idée d'encadrer les exercices d'un cirque dans une pièce comique est ingénieuse. Cette intervention perpétuelle d'importuns, au milieu de ces tours d'adresse, amuse beaucoup le public qui court en foule au Théâtre St-Charles. Chaque soir, la salle est bondée. Nous vous recommandons la gentille acrobate qui danse sur le fil d'archal et termine son exhibition, au milieu d'une volée de pigeons, qui viennent voleter autour d'elle: les manœuvres des poneys qui sont très intéressantes, ainsi que le chien qui parle comme une personne naturelle, et bien d'autres tours qui enchantent les spectateurs. A noter aussi les deux athlètes dont les noms nous échappent, mais qui sont aussi adroits que forts.

Académie de Musique.

Pendant que les acrobates et les animaux savants font les délices du parterre du Théâtre St-Charles, le *Colonel* fait florès dans la salle voisine, à l'Académie de Musique. On y applaudit beaucoup M. Sisson et Mme Joséphine Florence Shepherd.

Le succès vient autant de la pièce qui est vive, animée, spirituelle et qui contient plus d'une scène d'un bon comique. Ce soir, la quatrième du *Colonel*. Il y aura du monde, à l'Académie de Musique, ce soir; nous le garantissons.

Grand Opera House.

Il y a une espèce de talent que les Américains affectionnent, au théâtre. C'est le don de transformation qui permet à un comédien, à une comédienne, de passer, rapidement, d'un rôle ou d'un personnage à un personnage, à un rôle de nature tout à fait différent.

Ce que les Américains appellent versatilité, c'est la parole maîtresse de Mlle Fanny Rice; et elle y excelle dans la comédie intitulée *A Jolly Surprise*. Aussi attire-t-elle beaucoup de monde au Grand Opéra House, depuis dimanche.

La Salsepareille d'Ayer vous débarrassera de ce sentiment de lassitude, et avec l'énergie vous rendra une nouvelle vie.

J'AIME—est un mot dont on est peut-être curieux de connaître les traductions en diverses langues.

Voici cette expression en vingt cinq idiomes différents. Avec cela, et un peu de bonne volonté, on trouvera toujours moyen de se faire comprendre:

Anglais, *I love*; allemand, *Ich liebe*; italien, espagnol et portugais, *Amo*; grec, *Agapo*; russe, *Ilju Blju*; hollandais, *Ik bemin*; breton, *Karan*; danois, *Jeg elsker*; suédois, *Jag alskar*; polonais, *Kocham*; basque, *Maitatzendet*; hongrois, *Varok*; turc, *Serejoroum*; arabe d'Algérie, *Nehabb*; arabe d'Egypte, *Nef'al*; persan, *Doust Darem*; arménien, *Gesirem*; Hindoustani, *Main botta*; cambodgien, *Khuhom sreland*; annamite, *Tothu e'ng*; chinois, *Uoo hi bouan*; japonais, *Watawusi rasuki masu*; malais, *Sakya suka*.

Dans une soirée officielle:

—Monsieur, je vous en prie, laissez-moi vous serrer la main, que j'aie l'air de connaître quelqu'un.

—Volontiers, monsieur, je suis dans le même cas que vous.

La cuisinière de Mme X.... est allée consulter un médecin.

—Pour que je puisse donner un diagnostic sur votre cas, lui dit l'homme de l'art, il faudrait que vous me dissiez si votre pays est fiévreux.

—Mon pays, non, il est maréchal des logis chef dans les dragons.

Dans un salon, un musicien que la nature a doué d'un appendice nasal formidable, parle de l'impôt sur les pianos:

—Ainsi, moi, je paierai vingt francs, car je ne possède que deux pianos.

Ballendard se penche sur sa voisine et dit:

Il oublie son nez rare.

Souvenir du mardi gras.

Une cuisinière en retard, se précipite dans la boutique d'un charcutier.

—Bien vite, trois livres de boudin! Et comme le charcutier n'évolue que fort lentement:

—Bien vite! je vous dis...., c'est pour un malade!

DR PRICE'S Cream Baking Powder.

La seule Poudre de Crème de Tartre Pure.—Pas d'Ammoniaque; Pas d'Alun.

En usage dans des millions de familles--40 années d'épreuve.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 15 Mars 1893. Indications pour la Louisiane: Temps un peu plus froid, vents du nord.

Température du 14 mars 1893. Thermomètre de E. & L. CLAUDEL, Opticiens No 142 rue du Canal, Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin	64	16
Midi	68	18
3 P. M.	72	20
6 P. M.	72	20

Mariages, Naissances et Décès, inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

MARIAGES—Joseph Rosberry à Mlle Hattie Thomps n; Payton Smith à Mlle Fannie Harris; Charles Fox Jr à Mlle Johanna C. Simo d.

NAISSANCES—Mmes William Russell, un garçon; Louis J. Larsen, un garçon; Arthur Fréderic, une fille; George W. Calaune Jr. un garçon; James Skeenes, un garçon; Charles Lauber, un garçon; Eugène Munch, un garçon; Ferdinand A. Godefroy, un garçon; G. F. Taranto, une fille; John Singer, un garçon.

DÉCÈS—Mattie Winder, 65 ans, 218 rue M-lpomène; Mme Mary O'Brien, 53 ans, 25 rue Olivier; Veuve John O'Keefe, 72 ans, 6 rue Enghien; Charles H. Walters, 13 ans, 455½ rue Chippewa; Ernestine Todd, 33 ans, 196 rue Bourgogne; Violette Niel, 5 mois, 717 rue Dumaine; Bryan J. King, 165 rue du Camp; Joséphine August, 57 ans, coin Craps et Louisa; Helen Milan, 60 ans, 354 N. Robertson; Mme Henri Aicard, 34 ans, 118 N. Remparts; Andrew Washington, 2 mois, 187 rue St-Thomas; Joseph Martin, 17 ans, 456 Jersey.

Cour de Circuit.—J. Fisk contre le jury de police de la paroisse Jefferson. Jugement en faveur du demandeur.

Cour Criminelle.—Section A—A. Dicard, détournement.

W. Murphy, larcin, ordonnance de non lieu.

J. Williams, larcin, acquitté.

Section B.

John Miller, voies de fait, cautionnement confisqué.

CONSEIL MUNICIPAL.

Le meeting régulier du Conseil Municipal a eu lieu hier à 7 heures, sous la présidence du maire Fitzpatrick.

Vingt membres étaient présents.

Le message du maire est comme suit:

1. Rapport du Trésorier de la ville pour la semaine finissant le 11 mars 1893.

2. Communication du commissaire des édifices publics contenant un tableau détaillé du travail exécuté par les prisonniers du Police Jail, du 7 au 13 mars 1893.

3. Communication de T. Wolf, Jr., secrétaire du Bureau de Liquidation de la Dette de la ville, qui annonce au Conseil qu'une somme additionnelle de $18,500 a été placée au crédit du fonds d'améliorations publiques.

4. Rapport du Children's Home de l'Eglise Protestante Episcopale, pour le mois de février 1893.

5. Communication de M. et Mme Anthony F. Gross, Mme C. Maier, Mme M. W. Maier, relative à certains établissements où les nègres se livrent à la danse.

6. Rapport du commissaire des édifices publics pour le mois de février 1893, contenant un rapport détaillé des recettes et dépenses de son département.

Signé: JOHN FITZPATRICK, Maire.

Le secrétaire donne lecture des communications suivantes du maire.

1. "Aux Membres du Conseil:

"J'ai l'honneur de vous annoncer que conformément à la requête du comité No 2, j'ai déposé entre les mains du trésorier un chèque de $2,193 25, reçu du major B. M. Harrod, ex-voyer.

"Respectueusement,

"Signé: JOHN FITZPATRICK, "Maire."

2. "Au Conseil,

"J'ai nommé les membres du comité No 2 et l'Hon. Samuel Gauthier, membres d'un comité qui, conformément aux provisions de l'ordonnance No 7,278 C. S., se livrera à une enquête au sujet de l'émission d'une somme de $250,000 de bons par les directeurs de la compagnie des Eaux de la Nouvelle-Orléans."

"Respectueusement,

"JOHN FITZPATRICK."

3. Au Conseil, J'ai l'honneur d'annoncer que conformément à la résolution offerte par M. Murray, j'ai réorganisé les différents comités du Conseil et réélu les membres qui avaient déjà été choisis.

Respectueusement,

JOHN FITZPATRICK.

Le trésorier est autorisé à recevoir intégralement les taxes au nom de Mme L. H. Davis et celles au nom de Jacob Fichter et autres.

Le contrôleur reçoit l'ordre de réduire les assessments sur le lot No 13 de l'îlet No 895, du troisième district municipal.

Le contrôleur est requis d'annuler certaines taxes au nom de Mmes L. et H. Davis.

Le contrôleur reçoit l'ordre d'annuler un assessment en double au nom de Wood, Schneidau & Co.

Ordonnance de M. Cucullu par laquelle on amende l'ordonnance No 6,016, C. S., relative à la fermeture de la chasse du gibier d'eau.

L'offre de la compagnie de gravier Rosetta pour le pavage de la rue Dufossat, de l'avenue St Charles à la rue Prytanée, est acceptée, et le maire est autorisé à signer un contrat avec cette compagnie.

Le maire est autorisé à signer un bail avec Léon Cedon pour la location de l'immeuble actuellement occupé par la Cour du Troisième Recorder.

Un nouveau délai est accordé à la Garbolineum Wood Preserving and Manufacturing Co. pour la construction d'un trottoir en bois sur la rue Dumaine.

On accepte l'offre de Léon Lamothe & Co., pour la fourniture des repas des jurés de la Cour Criminelle, pendant l'année 1893.

Geo. W. Weingart est autorisé à construire un établissement pour la fabrication de pièces d'artifice, dans l'îlet borné par le Vieux Bassin et les rues Dupré, Toulouse et Gayoso.

Le trésorier est requis de notifier les adjudicataires des quais qu'ils doivent à la ville une certaine somme pour les lampes électriques n'ayant pas donné de lumière sur la levée pendant le mois de février 1893.

Le comité des finances est requis de déduire à la compagnie de lumière électrique Louisiana une certaine somme pour les lampes électriques n'ayant pas brûlé pendant le mois de février 1893.

Les propriétaires de la Dupuy's Mf'g Co sont autorisés à faire placer une voie ferrée entre leur établissement et la rue Water.

Le Unexpected Rifle Club est autorisé à établir son local rue Dumaine, entre les rues White et Dupré.

Ordonnance de M. Jamison, en vertu de laquelle la Berwick Lumber Co. est autorisée à faire placer certains conduits.

Ordonnance de M. Thriffely relative à la mise à ferme des marchés publics, pour une période de trois ans.

M. O. Shaughnessy est autorisé à ouvrir un café à l'encoignure des rues Deuxième et Howard.

Mme J. Moragas est autorisée à changer l'emplacement de son café.

Résolution de M. Kane relative à l'obligation où se trouvent les autorités du chemin de fer du Mississippi Valley, d'entretenir des lampes électriques sur le côté sud de la rue Poydras.

Les plans et spécifications pour la réparation de la pompe de drainage Orléans, sont approuvés.

On adopte plusieurs ordonnances relatives aux finances.

Police Board.—Le chef Gaster a porté contre les sergents McCabe et Aucoin une accusation de négligence et d'inconduite, l'un pour avoir autorisé l'ouverture des maisons de jeu, moyennant une rétribution, l'autre pour avoir permis le jeu de roulette aux Fair Grounds et avoir refusé d'arrêter les violateurs de la loi.

Les affaires seront jugées ce soir.

Attaqué.—Hier matin à 1 heure, l'agent Davenport, du septième precinct, ayant remarqué coin St-Charles et Napoléon, un individu dont les allures lui ont paru suspectes, s'est approché et a reconnu un Italien du nom de Louis Marzentos qui habite dans le quartier. En voyant l'agent, l'Italien s'est mis à faire du tapage et l'agent l'a mis en état d'arrestation.

Ils avaient à peine fait quelques pas, que le prisonnier a frappé l'agent à la tête, le renversant sans connaissance et profitant de son état pour prendre la fuite. Il a été arrêté peu après. On croit qu'il n'a pas toute sa raison.

Le Grand Jury et la décision de la Cour Suprême.

Lorsque le Grand Jury s'est réuni hier matin, il n'a reçu du juge Ferguson aucune instruction relative au jeu.

Ce changement est dû à la décision rendue par la Cour Suprême dans l'affaire Gaster.

En effet, si la Loi No 869 ne définit pas le délit de négligence, celle du jeu ne définit pas non plus le *Banking Game* contre lequel le juge Ferguson avait inauguré sa campagne. M. Ferguson et M. Butler, l'avocat de district auront ensemble une consultation afin de déterminer si la décision de la cour suprême dans l'affaire Gaster affecte la question du jeu. S'ils décident affirmativement, il sera impossible aussi de faire observer plusieurs autres lois, toujours pour le même motif.

Vol.—Un malfaiteur a volé huit poules chez M. Delacroix, coin avenue Carrollton et Plum.

On en a volé seize chez M. J. B. Brewster, rue Annonciation, No 483.

Bulletin des récoltes.—La température a été favorable jusqu'ici aux travaux des champs. On a déjà semé beaucoup de maïs et on prépare le sol pour le coton.

La canne est plantée depuis longtemps et elle commence à pousser d'une façon qui promet beaucoup.

Le maïs commence à pousser dans certaines localités, mais dans d'autres il n'a pas encore été semé; il est probable que l'ensemencement sera terminé à la fin du mois.

Les fruitiers promettent une bonne récolte en Louisiane.

On affirme qu'il sera planté plus de coton et semé plus de maïs que l'an dernier.

On consacrera aussi une superficie plus considérable à la canne, à l'avoine et aux légumes. Par contre, on sèmera moins de riz.

Il a plu beaucoup la semaine dernière dans les paroisses N.-O. et beaucoup moins que de coutume dans les paroisses Sud.

Une vague froide passera aujourd'hui sur l'Etat, mais le sol étant sec, on n'appréhende guère le résultat.

Une pluie suivie d'un temps doux ferait beaucoup de bien aux récoltes dans la partie Sud de l'Etat, elle donnerait de la vigueur aux plantes.

R. KERKAM.

Les conducteurs de chars.—Les conducteurs de chars se sont réunis hier soir et ont nommé un comité dont la mission est de s'enquérir auprès des présidents des compagnies des motifs pour lesquels elles se sont dispensées dernièrement des services de plusieurs membres de l'Union. On parle d'une autre grève si les réponses des compagnies ne sont pas satisfaisantes.

Le feu.—Hier soir, à 9 heures 10, le feu a endommagé pour environ $10 le toit du No 901 de la rue Magasine, occupé par J. Bapre et appartenant à M. A. Pochelu.

Une alarme a été donnée à la boîte No 4 par l'agent Geis.

Menus faits.—Hier soir à 6:30 h., un nègre du nom de Henry Mans, qui est arrivé à bord du "Natchez, de la plantation Noll, paroisse Carroll, où il avait été blessé d'un coup de revolver à la jambe gauche, a été transporté à l'Hôpital.

—A la même heure on a transporté à l'hôpital un nommé James Jackson, qui avait été blessé d'un coup de hache à la tête par un nommé Tom Donnelly, à Oak Point, à douze milles en aval de la Nile-Orléans.

FOR DYSPEPSIA, Indigestion, and Stomach disorders, take **BROWN'S IRON BITTERS.** All dealers keep it, $1 per bottle. Genuine has trade-mark and crossed red lines on wrapper.

Une mère devrait toujours avoir une provision du Pectoral Cerise d'Ayer, en cas de Croup ou de Rhumes.

Entre vagabonds.

—Figurez-toi, j'ai trouvé un portefeuille, ce matin.

—Et l'as tu rendu?

—Oh! non, le monsieur se serait cru obligé de me donner une récompense: cela aurait pu le gêner, et cela aurait blessé ma délicatesse!

La belle Mme X...., fière de ses épaules, ne recule pas devant le plus outrageant des décolletages.

Le général Z.... eut l'occasion de dîner à côté d'elle. Et comme un curieux lui demandait quelle toilette portait sa suggestive voisine:

—Ma foi! je n'en sais rien, répondit le général.... Sa robe commençait sous la table!

La traversée est difficile. Le paquebot "roule" effroyablement. La mer est démontée. Tout espoir semble perdu.

—Comment, dit un des passagers à un vieux matelot qui grignotte tranquillement un morceau de pain, vous mangez dans un pareil moment!

—Dame! répond le marin, il est toujours bon de casser une croûte avant de boire un coup.

Le meilleur moyen de renverser un gouvernement, c'est d'en faire partie.

TALLEYRAND.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée dans le Quatrième District, Nos 58 et 60 rue Philip.

Mme Margaret Keating vs John Jos. Foucher.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 38,158.—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier district de cette ville, le MERCREDI, 5 avril 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Rousseau, Philip, Fulton ou St-Thomas et Soraparu, ancien faubourg Livaudais, désigné par le No 119 et mesurant trente-trois pieds cinq pouces de face à la rue Philip, sur une profondeur de cent cinquante-neuf pieds dix pouces et trois lignes entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

4 mars—4 10 17 24 30—avr 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriétés de Valeur dans le Second District

Une formant le coin des rues Toulouse et Dauphine (îlet borné par les dites rues et les rues St-Pierre et Bourbon) et l'autre portant les numéros municipaux 60 et 62 rue Bourgogne.

Brice Dufour vs. Christian Jacob Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,931—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 29 mars 1893, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Toulouse, Dauphine, St-Pierre et Bourbon, le dit lot étant au coin des rues Toulouse et Dauphine et mesurant trente-six pieds de face à la rue Toulouse sur soixante pieds de profondeur et face à la rue Dauphine.

2° Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Bienville, Dauphine et Conti et mesurant soixante pieds de face à la rue Bourgogne, sur environ quatre-vingt pieds de profondeur, le dit lot faisant partie du lot formant le coin des rues Bienville et Bourgogne.

Les dites propriétés ont été acquises par le défendeur comme suit: Par un jugement rendu par l'Honorable Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, le 20 janvier 1891, dans l'affaire de la succession de Christian Jacob, Sr, et Susan Klandt, sa femme, No 31,971 du dossier de la Cour, Christian Jacob, Jr, a été reconnu comme le seul et légal héritier de son dit père et sa dite mère, Christian Jacob, Sr, sa femme, reconnu comme tel, a été mis en possession de toute la propriété et tous les effets appartenant aux dites successions.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

24 fév—24—mars 3 10 17 24 29

DEPECHES Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE.

AFFAIRE DE PANAMA

Séance agitée à la Chambre des Députés.

Paris, 14 mars—Il y a eu aujourd'hui une autre séance agitée, à la Chambre.

M. Clogny a dit qu'il désirait interpeller M. P. de Boisserin au sujet des attaques dirigées par lui contre Mme Cottu.

Le président Périer s'y est opposé, disant que l'incident était clos.

M. Paul Deroulède s'est plaint que le rapport officiel ne faisait pas mention de l'épithète de *gouvernement de menteurs*, appliqué par lui au gouvernement.

(Applaudissements à droite.—Protestations à gauche).

M. Tirard, ministre des finances, a quitté son siège et, se dirigeant vers M. Deroulède, l'a apostrophé en termes insultants. Il en est résulté un tumulte extraordinaire, et lorsque le calme a été rétabli, M. Tirard regagnant son siège a proposé d'appliquer la censure à M. Deroulède et de le chasser temporairement de la Chambre.

M. Deroulède a répondu que s'il était chassé de la Chambre, il irait raconter au pays qu'elle ne veut pas entendre la vérité, qu'elle n'aime que le mensonge.

Nouvelle sensation, à la suite de laquelle, à la requête du président, M. Deroulède retire son expression insultante.

Au Sénat, M. Loubet a nié avoir été de connivence dans la prétendue offre que M. Soinoury avait faite à Mme Cottu.

Il a mis qui que ce soit au défi de prouver qu'il a eu en sa possession une liste des députés impliqués dans l'affaire de Panama.

Le Sénateur H. de Valdée a dit que si Mme Cottu était coupable de faux témoignage, il fallait qu'elle fut poursuivie.

Il a ajouté que si M. Loubet n'avait pas pris connaissance de la liste, M. Constans l'avait vue.

M. Constans a nié le fait et dit qu'il pensait que la liste n'avait jamais existé que dans l'imagination de certaines personnes.

Il a dit que personne n'avait rien à gagner à ce scandale, que le pays demandait le calme; que si on laissait la justice suivre son cours on en finirait avec toutes ces histoires.

M. Ribot a dit que c'était une infâme calomnie que de prétendre que M. Carnot ait jamais été en possession de cette liste. Il a ajouté qu'il défendrait M. Soinoury, étant persuadé qu'il n'a vait jamais proposé à Mme Cottu la transaction dont on l'accuse.

Le Sénat a voté sur la question de confiance et le gouvernement a été soutenu par 209 contre 56.

Ce résultat a causé une grande satisfaction aux partisans du ministère.

A la Cour d'Assises.

Paris, 14 mars—Il y avait foule encore aujourd'hui à la cour d'assises.

Les ennemis du gouvernement avaient l'air moins satisfaits, par suite de l'attitude de la chambre des députés.

A l'ouverture des débats M. Barboux a dit qu'il n'était pas vrai que le témoignage de Mme Cottu ait été prémédité.

M. Ives Guyot que l'on prétend avoir fait circuler le bruit que M. Copetans avait communiqué la liste des députés impliqués, au président Carnot, n'a pas répondu à l'appel de son nom.

M. Constans appelé à témoigner, a parlé avec clarté et fermeté. Il a réfuté l'assertion de M. Ives Guyot concernant le président Carnot et a dit qu'il n'avait jamais possédé semblable liste.

L'ex-député Sans Leroy interrogé de nouveau au sujet de certaine somme déposée par lui au moment où l'on prétend qu'il avait reçu un pot-de-vin, a répété que cette somme faisait partie de la dot de sa femme et qu'il n'avait fait qu'en changer le placement en la déposant au Crédit Lyonnais.

Il a produit des documents que l'avocat général a déclaré n'avoir aucun rapport avec la question.

M. Sans Leroy a protesté.

Le lieutenant Lucien Bonaparte, ingénieur français, qui s'est fait remarquer par ses efforts pour faire reprendre les travaux, a dit se souvenir que M. Monchicourt, liquidateur officiel de la Compagnie, avait parlé il y a 18 mois, d'un papier cacheté qui lui avait été remis par les directeurs de la Compagnie.

M. Charles de Lesseps s'est levé et a nié le fait. Il a dit qu'il avait remis à M. Monchicourt un compte des dépenses à l'exception de 1,400,000 francs—somme dont il a expliqué franchement l'emploi à M. Franqueville.

Cette déclaration fait sensation; elle est discutée à demi-voix dans l'auditoire.

Lecture est donnée de la déposition de M. Monchicourt dans laquelle il déclare que M. Chas. de Lesseps a refusé de révéler les noms des bénéficiaires des sept millions payés en bons au porteur.

Lecture est aussi donnée du témoignage de M. Cottu, un des directeurs de la Compagnie du Canal. Il y est dit que M. Charles de Lesseps s'était seul occupé du versement des grosses sommes, au nom de la Compagnie, qu'il approuvait tout simplement les paiements sans se soucier beaucoup de l'emploi de l'argent.

M. Barboux lit une lettre de M. Monchicourt, dans laquelle il nie que Charles de Lesseps lui ait envoyé une enveloppe cachetée ou une liste quelconque.

M. Bonaparte Wisse cite la date à laquelle M. Monchicourt a parlé de la remise d'un paquet cacheté.

Le juge ordonne que M. Monchicourt soit interrogé par un magistrat.

L'audition des témoins étant terminée, M. Bralloy, représentant le ministère public, a commencé sa plaidoirie, dirigée surtout contre M. de Lesseps.

Il lui a demandé d'expliquer l'emploi des fonds versés à Reinach et Arton, de révéler le montant payé à l'un et à l'autre, et la teneur du contrat entre Herz et la Compagnie du Canal.

Il a condamné la conduite de M. Soinoury envers Mme Cottu et a conjuré M. Charles de Lesseps, dans son propre intérêt et dans celui du public, de révéler les noms des 104 députés inscrits sur la fameuse liste.

Au Sénat.

Paris, 14 mars—Aujourd'hui, le Sénat après une discussion des faits mis au jour par le procès de Panama, a exprimé sa confiance dans le gouvernement par un vote de 209 à 56.

Un mariage manqué.

Berlin, 14 mars—L'empereur d'Allemagne est furieux que ses plans de mariage n'aient pas pu aboutir par suite de l'obstination du prince Guillaume de Luxembourg et la presse prussienne critique la conduite du futur grand duc qui abandonne la tradition de protestantisme de la maison de Nassau.

Les Luxembourgeois qui sont tous de fervents catholiques sont prêts à recevoir à bras ouverts la riche petite-fille de Jean II de Portugal.

La seule difficulté est de trouver une résidence convenable dans le grand duché, car les fondations du nouveau palais sont à peine terminées et le duc millionnaire n'a habité jusqu'ici qu'une fort modeste demeure.

La famille de sa fiancée possède plusieurs châteaux en Bavière et c'est là que le mariage sera probablement célébré pendant l'été.

La dispense du pape a été obtenue.

Le jubilé du Pape.

Rome, 14 mars—Le Pape a reçu à l'occasion de son jubilé £250,000 en espèces, des bijoux et autres objets de valeur, estimés £200,000. Le duc de Norfolk figure en tête de la liste pour une somme de £50,000. L'empereur François Joseph a donné £8,000. L'archevêque de Prague et le primat de Hongrie £4,000 chacun. La noblesse romaine, les couvents et les ministères £20,000. L'Amérique du Sud £16,000.

Fiançailles Royales.

Londres, 14 mars—Le mariage du prince Ferdinand de Bulgarie et de la fille du duc de Parme, sera célébré à Viareggio, Italie, le 10 avril.

Les anarchistes à Madrid.

Madrid, 14 mars—Plusieurs anarchistes ont été arrêtés aujourd'hui par la police qui a opéré des descentes et des saisies dans plusieurs fabriques de bombes et dans quelques boutiques d'imprimeurs.

Un italien a été surpris chargeant une bombe. Il l'a laissé tomber et a été tué par l'explosion. Personne que lui n'a été atteint.

INCENDIE.

Pompiers blessés.

Ogden, Utah, 14 mars—Un désastreux incendie a éclaté dans l'immeuble de la Utah Loan and Trust Co, qui a été détruit.

Les pompiers de Salt Lake City ont été prévenus par télégraphe et sont arrivés à 10 heures.

Un pompier tombé d'une fenêtre du quatrième étage sur un amas de neige a été légèrement blessé.

Un autre a été atteint par un jet d'eau qui était en contact avec un fil électrique et il a reçu un choc qui aura peut être des suites fatales.

L'immeuble contenait les bureaux de beaucoup d'avocats qui perdent leurs bibliothèques.

Les pertes s'élèvent à $125,000. Assurances $55,000.

WASHINGTON.

L'anniversaire de la naissance du roi d'Italie.

Washington, 14 mars—A l'occasion de l'anniversaire de la naissance du roi d'Italie, le baron Fava a donné aujourd'hui un grand banquet. Les invités étaient:

Le secrétaire d'Etat, le secrétaire du trésor, le sénateur Brice, les ambassadeurs d'Angleterre, d'Allemagne, de France, d'Espagne, d'Autriche, de Belgique, de Suisse, du Danemark, de Turquie, du Mexique, du Japon, du Nicaragua, du Pérou, Thos. Bristow, ex-secrétaire du trésor et les membres de l'ambassade d'Italie.

Le secrétaire d'Etat a bu à la santé du roi Humbert.

Le baron Fava a répondu par un toast au Président des Etats Unis et aux membres du Cabinet.

La nomination des Consuls.

Washington, 14 mars—Le Président Cleveland a décidé que dans le choix des consuls, il prendrait surtout en considération les aptitudes commerciales des candidats qui constitueront une garantie de l'extension du commerce des Etats-Unis—surtout dans l'Amérique Centrale.

Grèves.

Baltimore, Md., 14 mars—La Baltimore and Ohio R. R. Co., afin de ne pas être surprise, fait surveiller ses aiguilleurs par des detectives qui l'avertiront dès qu'ils quitteront le travail.

Elle engage des centaines d'hommes qui seront payés le mois prochain, afin d'être prêts à remplacer les grévistes en cas de besoin.

Reparu.

Huntington, Ind., 14 mars—J. S. Graves, que l'on croyait mort depuis vingt ans, a reparu hier pour réclamer une fortune. En 1872 il se rendit dans l'Ouest et on n'entendit plus parler de lui. En vain ses parents le firent chercher et ils finirent par le croire mort.

Il y a quatre ans, son oncle, Jim Griffith, est mort célibataire laissant une fortune de $600,000. Des annonces furent mises dans les journaux et plus de 100 personnes se présentèrent se donnant comme John Graves.

La supercherie fut chaque fois découverte et comme l'héritier ne se présentait pas on nomma un administrateur qui convertit la fortune en espèces.

Hier, Graves est arrivé après une absence de 21 ans, ignorant la mort de son oncle.

Il ne lui a pas été difficile de prouver son identité. Il a voyagé dans tout le Nord et le Sud de l'Amérique et est en ce moment établi à Washington.

Incendie.

Exeter, N. H., 14 mars—Le feu a pris ce matin à la fabrique de cotonnades d'Exeter qui a été complètement détruite. Pertes $250,000. Trois personnes ont été blessées.

Deux cent cinquante ouvriers seront sans travail.

Londres, 14 mars—Un incendie a détruit aujourd'hui à Bootle l'entrepôt de coton de la Dann Co. Les pertes s'élèvent à £100,000.

Baltimore, 14 mars — L'immeuble à cinq étages situé coin Wells et Light et occupé par des fabricants d'ustensiles de ferblanc a été détruit ce matin. Pertes, $100,000.

La guerre au Honduras.

Panama, 14 mars—Un correspondant télégraphie de Tégucigalpa que l'armée de Bonilla a remporté une grande victoire sur les troupes du gouvernement qui ont été obligées de se replier sur Camayagua. Tout indique que la guerre va devenir générale dans l'Amérique Centrale.

Arrestation.

San Francisco, 14 mars—M. Richard Heath, fils de feu le général Heath, de cette ville, a été arrêté ici hier soir pour le meurtre de Louis B. McWirther, commis à Fresno au mois d'août.

McWirther était un avocat qui avait pris une grande part à la politique et il avait beaucoup d'ennemis en ville.

Sa vie avait été menacée, et il l'avait assurée pour $60,000. Le 29 août dernier, à 3 heures du matin, il entendit du bruit dans sa cour, se leva, s'arma de son revolver et sortit. Il ne s'était pas levé depuis une minute, que sa femme entendit plusieurs coups de feu. Elle se précipita elle même au dehors et trouva son mari mort.

Il avait reçu une balle dans le cœur. Près de lui était son revolver. Il y avait aussi deux gros bâtons semblant indiquer qu'il y avait eu deux assassins. En tout cas, les amis de la victime et les compagnies d'assurances pré endent que McWhirter s'est suicidé et celles-ci ont refusé de payer.

Hoth, en apprenant la nature de l'accusation portée contre lui a dit qu'il s'attendait à être arrêté, mais qu'il pouvait prouver que le soir du meurtre il était couché à 11 heures au Grand Central Hotel et qu'il était endormi au moment de l'assassinat.

On est d'avis que voulant se venger d'un journaliste du nom de E. Baker, il a tiré sur McWhirther en croyant tirer sur lui.

Explosion.

McAlester, 14 mars—Une violente explosion s'est produite hier matin, à 11 heures et demie, dans une mine. Elle a été causée par un coup de feu tiré par une personne restée inconnue. Il y avait dix-huit hommes dans la mine. Neuf ont été tués sur le coup et huit blessés très grièvement. Ce sont pour la plupart des Italiens.

Les inondations.

Détroit, Mich., 14 mars—Le niveau de la plupart des rivières du Michigan baisse, mais quelques-unes continuent à déborder et à causer de grands dommages.

A Grand Rapides, l'eau n'avait jamais été aussi haute depuis quarante ans et elle continue à monter. Une centaine de maisons sont baignées par l'eau de la rivière.

Les enfants vont à l'école en bateau.

Près de cinquante familles sauvées sur des radeaux ont beaucoup souffert du froid. La ville était dans l'obscurité hier soir, par suite de l'inondation de l'usine d'éclairage. La plupart des usines ont arrêté leurs travaux. Plusieurs ponts ont été emportés.

A Lowell, les magasins et les résidences sont inondés; plusieurs maisons construites sur la rive ont été emportées; les usines sont fermées. Quinze familles ont été obligées d'abandonner leurs demeures.

Chez les Indiens.

Chihuahua, Mexico, 14 mars—Le ministre de la guerre a ordonné au 11me régiment de cavalerie de l'armée mexicaine d'entreprendre une marche à travers le territoire des Indiens Vaquis.

Outre le danger d'être exterminé par les Indiens, le régiment aura à supporter des marches aussi longues que difficiles.

Les troupes iront de la Hacienda, de la Misa, Sonora, à Chihuahua, soit une distance de 800 milles à parcourir.

Une sculpture pour l'Exposition.

Hamilton, Ont., 14 mars—M. Kaspar Ostler, un employé de la fabrique de vis, vient de finir une immense sculpture en bois, représentant le débarquement de Colomb sur le sol américain. Il y a travaillé sept heures par jour pendant sept mois. Tous les détails sont corrects au point de vue historique. La sculpture sera envoyée à l'Exposition de Chicago, dans la section canadienne.

Au Vénézuéla.

Valparaiso, Chili, 14 mars—La situation est très critique au Venézuéla.

Un nouveau cabinet a été formé.

Les élections des représentants au congrès ont donné lieu à des bagarres sanglantes un peu partout. L'anarchie est imminente.

If you feel weak and all worn out take BROWN'S IRON BITTERS

Entendu par la *Vie Parisienne* dans les couloirs de la Chambre:

—C'est par les travaux publics qu'il a commencé, c'est par les travaux forcés qu'il finira.

La Salsepareille d'AYER

Est supérieure à toutes les autres préparations se disant dépuratifs du sang. La première de toutes, parce que le principal ingrédient employé à sa fabrication est l'extrait véritable de la racine de salsepareille de l'*Honduras*, la variété la plus riche en propriétés médicinales.

Guérit le Catarrhe

Aussi, parce que la Bardane Jaune est cultivée expressément pour la Compagnie et est toujours fraîche et de la meilleure qualité. Avec un soin égal et judicieux, chacun des autres ingrédients est choisi et combiné. Elle est

La Médecine Supérieure

parce qu'elle est toujours la même, en apparence, goût et effet. Elle est grandement concentrée, et de petites doses seulement sont nécessaires. Elle est, en conséquence, le dépuratif du sang le plus économique qui existe. Elle rend les aliments nutritifs, le travail agréable, le sommeil réparateur et la vie pleine de bien-être. Elle recherche toutes les impuretés dans le système et les expulse sans faire de mal par les voies naturelles. La Salsepareille d'AYER donne à la démarche l'élasticité, et aux vieillards et aux infirmes, la santé, les nouvelles forces et la vitalité.

Guérit LES SCROFULES

La Salsepareille d'AYER,

Préparée par le Dr J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass. Vendue par tous les Droguistes. Prix $1, six flacons, $5.

Elle en a guéri d'autres, elle vous guérira.

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN,

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

ABONNEMENTS:

ÉDITION QUOTIDIENNE.

UN AN	$12 00
SIX MOIS	6 00
TROIS MOIS	3 00
UN MOIS	1 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

UN AN	$3 00
SIX MOIS	1 50
QUATRE MOIS	1 00

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

Une Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

73.....CHARTRES.....73

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ.

MISSISSIPPI VALLEY RAILROAD.

Arrive.	Départ.
Memphis and Kansas City Fast Train 8:30am	Memphis and Kansas City Fast Train 5:00pm
Vicksburg Ex. 5 35 pm	Vicksburg Ex. 8:30 am
Baton Rouge accommodation 10.00 am	Baton Rouge accommodation 3:40pm

LOUISVILLE AND NASHVILLE.

Arrive.	Départ.
No 3 Fast Ex. 7:35 am	No 6 Fast Mail 7:45am
No 7 Coast Acc. 9:00 am	No 4 Fast Ex. 10:55 am
No 1 Lim. Ex. 4:45 pm	No 8 Coast Acc. 3:45 pm
No 5 Fast Mail 7:15 pm	No 2 Lim. Ex. 7:50 pm

ILLINOIS CENTRAL.

Arrive.	Départ.
No 1, Fast Mail 8:10am	No 2, Fast Mail 6:00pm
No 3, Chic. Lim 8:00pm	No 4, Chic. Lim 11:30am
No 25, Local Mail and Express 7:05pm	No 26, Local Mail and Express 7:00am

TEXAS AND PACIFIC.

Arrive.	Départ.
Calif'na Ex. 7:00 pm	Calif'na Ex. 8:15 am
Ft Worth, Hot Sp'gs & St-L. Ex. 6:50am	Ft Worth, Hot Sp'gs & St-Louis 5:20pm
Local 10:05am	Local 3:50pm

SOUTHERN PACIFIC COMPANY.

Arrive.	Départ.
San Antonio 7:05pm	San Antonio 5:00pm
California Ex. 10:55am	California Ex. 9:30am

QUEEN AND CRESCENT ROUTE

Arrive.	Départ.
No 1 Limited 10:45 am	No 2 Limited 5 00 pm
No Local 8:00 am	No 6 Local 8:30 am

EAST LOUISIANA RAIL ROAD.

Dimanche.

Arrive.	Départ.
No 9 7:00 pm	No 10 9:00 am

Tous les jours, le dimanche excepté.

Arrive.	Départ.
No 7 5:20 am	No 8 4:00 pm

NEW ORLEANS AND SOUTHERN RAILROAD.

Arrive.	Départ.
Pte-la-Hache 9:25 am	Pte-la-Hache 7:00 am
" 4:15 pm	" 5:00 pm
Shell Beach 9:25 am	Shell Beach 7:00 am
" 4:15 pm	" 5:00 pm

Dimanche.

Arrive.	Départ.
Pte-la-Hache 9:25 am	Pte-la-Hache 7:15 am
" 7:00 pm	" 4:00 pm
Shell Beach 9:25 am	Shell Beach 5:00 am
" 7:00 pm	" 7:15 am
	" 5:40 pm

NEW ORLEANS, FORT JACKSON AND GRAND ISLE R. R.

Tous les jours.

Alger 9:00 am | Alger 4:20 pm

Tous les jours excepté le dimanche.

Alger 5:45 pm | Alger 8:00 am

Dimanche seulement.

Alger 7:05 pm | Alger 8:00 am

NOUVELLES MARITIMES.

Avis aux Navigateurs.

Une succursale du Bureau d Hydrographie des Etats-Unis est établie dans une des salles de l'Association maritime de notre ville, et l'officier qui en a la direction sera heureux d'y recevoir les capitaines de navires pour leur donner, à titre gracieux, les renseignements les plus récents à l'égard des eaux navigables du monde entier.

Le Bureau est pourvu des cartes de Pilotes les plus nouvelles qu'il distribuera aux commandants de navires. Ces derniers y trouveront également une collection de tableaux préparés avec soins renfermant toutes les informations désirables relatives à la navigation et aux côtes, de même que toutes les dernières cartes que publient le Bureau d'Hydrographie des Etats-Unis, le bureau de surveillance des côtes et l'Amirauté britannique.

Un globe (*Time Ball*) régi par l'observatoire naval à Washington, tombera tous les jours, le dimanche excepté, du sommet de la Bourse au Coton à midi précis, heure de Washington, (75me méridien qui correspond à 11 heures A. M. à la Nouvelle-Orléans (90me méridien.)

W. S. HUGHES, Lieut. de la Marine des E.-U. préposé au bureau.

Nous appelons l'attention des capitaines de navires partant de la Nouvelle-Orléans sur les renseignements suivants qui peuvent leur être très utiles Nous les donnons, pour être plus précis, dans le texte anglais:

SUCCURSALE DU BUREAU HYDROGRAPHIQUE DES ETATS-UNIS.

RECENTLY ABANDONED.

Bark Louisa Dan Erickson bound for Havre, with mahogany, was wrecked Jan 1 in lat 37°, lon 31°. She was thrown on her beam ends, the mast carried away and two of crew were drowned. The captain and another man died soon after. For 15 days the survivors existed with hardly any food or drink and lashed themselves to the rigging to keep from falling overboard. They were rescued with great danger on account of high seas by topsail schooner Kestrel Br. Taylor.

Bark Felix Mendelssohn Ger. Fretwurst from Pensacola for Ostend, was abandoned Dec 27, dismasted and waterlogged near the Azores. The twelve surviving members of the crew were rescued by ship Gladstone Br. Farrell.

Bark Quebec, Br. Patterson, was abandoned in a sinking condition Jan 23 in lat 40°, lon 40°. Crew rescued by steamer Deptford Br. Woodruff.

ICE REPORTS.

Along the American Coast

Jan 26—Met ice 40 miles E N E from Cape Henry.—Rosemorran, Br. Notman.

Feb 5—Large fields of newly frozen ice are reported in the eastern end of Long Island Sound, and sailing vessels are warned against the danger.

Feb 6—Steamer Hepstous Br. is ashore above Sandy Point, Chesapeake Bay. Iceboat Annapolis will go to assist her and other vessels through the ice at the mouth of the Patapsco River.

Feb 6—Steamer Ardancorragh Br. has arrived at Delaware Breakwater from Cienfuegos, with two plates dented and a small hole in the bows, caused by ice.

Feb 6—Steamer Broomhaugh, Br. has arrived at Delaware Breakwater from Cuba, with bows damaged and six frames broken by ice.

Feb 6—Steamer Tancarville, Br. from Philadelphia for Havre stopped at Marcus Hook, with bows damaged by ice.

Feb 7—The heavy rain and warm weather of the last few days have loosened the ice along the shores of Delaware River and Bay and in the coves and it has floated out into the channel, and has again become an impediment to navigation. At the Horse Shoe and below New Castle it is reported to be extremely heavy. Several vessels have had their bows damaged in attempting to force a passage through it. The Schuylkill River is perfectly clear.

RICHARDSON CLOVER, Lieutenant Commander, U. S. Navy, Hydrographer.

MISCELLANEOUS.

Jan 24—Lat 34° 41', lon 75 55, passed a mast head up 15 or 20 feet out of water.—Kansas City ss, Fisher.

Jan 25—Lat 45° 45', lon 40° 20', passed a topmast with yard and rigging attached, yard painted yellow, with white ends.—Sauer Gr ss Von Colln.

Feb 1—About 20 miles south of Cape Henry, passed through a quantity of wreckage and hard pine lumber.—Edmondsley Br ss, Muir.

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur

MERCREDI, 15 MARS 1893

Haut du fleuve—MABEL COMEAUX, à 12 m

Bas du fleuve—NEPTUNE, à 11 a m

St-Louis—OAKLAND et barges à 12 m

Bayou Lafourche—ANNA B. ADAMS, à 5 p m

Ouachita River—OUACHITA, à 5 p m

Rivière Rouge—E. B. WHEELOCK, à 5 p m

JEUDI, 16 MARS 1893.

Vicksburg—NATCHEZ, à 5 p m

Bayou Macon et Tensas—DANUBE, à 5 p m

BULLETIN MARITIME.

MARDI, 14 MARS 1893

EXPÉDIÉS EN DOUANE.

Steamship esp Carolina, Aldamiz, Liverpool.
Steamship ang Barbadian, Highton, Liverpool.

ARRIVÉS.

Steamship esp Martin Saenz, Teret, Barcelone, via Valencia, Malaga, Cadix et les ports cubains.
Steamship esp Navarro, Geicoechea, Liverpool via Santander, Vigo et les ports cubains.
Steamship am Foxhall, Leslie Port Limon.
Steamship am Breakwater, McFarlane, Puerto Cortez, via Livingston et Bélize.

BATEAUX A VAPEUR.

E B Wheelock, Scovell, Shreveport.
Warren, Keenison, Washington.
Ouachita, Cooley, Monroe.
Towboat Future City, Davis, St-Louis, avec 6 barges.
Towboat Henry Marx, Callihan, Malones Landing, avec 3 barges.

Arrivages de produits.

MALONES LANDING—par steamer Henry Marx et barges—51,293 sacs graine coton
WASHINGTON—par steamer Warren—11 balles coton 219 sacs graine coton 361 sacs ris brut 594 barils mélasse
SHREVEPORT—par steamer E B Wheelock—112 balles coton 159 sacs graine coton 3000 sacs farine graine coton
MONROE—par steamer Ouachita—1053 balles coton 427 sacs graine coton

Reçu par les chemins de fer:

N. O. FORT JACKSON & GRAND ISLE RR—82 barils mélasse 242 sacs ris brut
NEW ORLEANS AND SOUTHERN RR. 260 sacs ris brut
TEXAS AND PACIFIC RAILWAY—2075 balles coton
SOUTHERN PACIFIC RR. COMPANY 150 balles coton 19 balles filasse coton 28 boucauts sucre 201 barils mélasse 214 barils ris 2283 sacs ris brut
LOUISVILLE AND NASHVILLE RR.—188 balles coton
N. ORLEANS & NORTHEASTERN RR. 480 balles coton
YAZOO & MISSISSIPPI VALLEY RR.—1720 balles coton
ILLINOIS CENTRAL RAILROAD—580 balles coton

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

STEAMERS.

Noms.	Destination	Mouillage
Aransas	Havane	Alger
Breakwater	Belize	3e dist. 30
Donau	Brême	4e dist. 45
El Monte	New York	Alger
El Sol	New York	Alger
Foxhall	Port Limon	1er dist. 15
Finsbury		2e dist. 7
Goldsworthy	En réparation	3e dist. 35
Hurona	Brême	4e dist. 44
Jose Romano	En réparation	4e dist.
Louisiana	New York	2e dist. 8
Morgan	Bluefields	Alger
Martin Saenz		2e dist. 7
Navarro	Liverpool	3e dist. 26
Sydenham	U K or Continent	Elevator
Scots Greys		1er dist. 21
Tafna	Hambourg	Southport
Tregurno	U K or Continent	Elevator
Washington	Bocas del Toro	Gretna
Wm G. Hewes	Bluefields	Alger
Yucatan	Liverpool	1er dist. 27

NAVIRES.

Stephan		rue Ire

BARQUES.

Arcangelo Padre	Oporto	rue 3e
Guiseppi d'Abunde	Oporto	rue 3e

GOELETTES.

L N Dantzler		5e dist
W J Lermond	New York	1er dist. 13

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW-YORK

Steamship El Rio, Quick ..... parti 11 mars
Steamship Knickerbocker, Halsey ..... parti 11 mars
Steamship Aberly ..... parti 10 mars
Steamship Akaba, Carter ..... expé 10 mars
Steamship El Paso, Gardner ..... parti 8 mars

PHILADELPHIE

Steamship Crown of England, Servie par 18 fév

LIVERPOOL.

Steamship Texan, Bertie ..... parti 9 mars
Steamship Wm Cliff, Foat ..... parti 11 mars
Steamship Pallas, Reynolds ..... parti 25 fév
Steamship Professor ..... parti 23 fév
Steamship Mexican, Sandrey ..... parti 18 fév
Steamship Astronomer, Wallace ..... parti 8 fév
Steamship Louisianian, Wallace ..... parti 9 fév
Steamship Electrician, James ..... parti 26 janv
Steamship Nicaraguan, Winder ..... parti 28 janv

ANVERS

Steamship Havre, Laporte ..... parti 2 mars

BORDEAUX

Steamship Marseille, Mollière ..... parti 10 fév
Steamship Havre, Laporte ..... parti 7 mars

HAMBOURG.

Steamship Polynesia, Schmidt ..... parti 12 fév

HAVRE

Steamship Marseille, Gondillon ..... parti 4 fév

DUBLIN.

Steamship Stamboul, Cann ..... parti 13 déc

MARSEILLE.

Barque Maria L. D'Urso ..... partie 25 janv

GENES.

Steamship Lizzie, Cory ..... parti 24 fév
Barque Nostra Padre ..... partie 1 fév

PALERME

Steamship Whickham ..... parti 2 mars
Steamship Stura, DiNegri ..... parti 18 fév

LAS PALMAS.

Steamship Sydenham, Love ..... parti 18 fév

VENTES A L'ENCAN

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE

MEUBLES DE MAISON —ET— EFFETS MOBILIERS.

Succession de Kate H Ahern, femme d'Andrew J. Stewart.

No 37,043.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—LUNDI, 27 mars 1893, à 11 heures A. M., sur les lieux rue Constantinople, entre Camp et Chestnut, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 9 mars 1893 et rendu dans la succession ci-dessus—

Le tout et en particulier des meubles et effets mobiliers contenus dans le dit local, et plus amplement décrits dans l'inventaire enregistré de la dite succession.

Conditions—Comptant sur les lieux.

15mars—15 22 26 27

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 34,746—Division E—J. C. Pottharst vs ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de J. C. Potthast soit convoquée et t nue pardevant Oct. Morel, Esq., notaire public, en son bureau, en cette ville, le LUNDI, 10me jour d'avril 1893 à 11 heures A. M., dans le but de délibérer en fixant les termes et conditions de la vente de la propriété foncière rendue en cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 6 mars 1893.

Signé GEO. H. THEARD, Juge.

Pour copie conforme

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

15mars—3f au 10 avril

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 38,092—Division A — E. P. Batson vs. ses Créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire E. P. Batson soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Chas. B. Upton, notaire public, à son Bureau No 87, rue St-Charles, en cette ville, le MARDI, 14me jour de mars 1893 à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes les affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 8 février 1893.

[Signé] THOS. C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme.

JAS D. RANKIN, Député-Greffier.

10fév—3f au 14mars

ETAT DE LA LOUISIANE COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 38 364—Joseph Lyons vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens faite par Joseph Lyons pour le bénéfice de ses créanciers soit acceptée par la Cour et qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire public en cette ville dans le but de nommer un syndic et voter sur la question de la décharge du débiteur commençant le 15 avril 1893, et que dans l'intervalle et jusqu'à nouvel ordre de cette Cour toutes procédures contre la personne et les biens du dit Joseph Lyons soient suspendues, et que A. J. Cahill, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 7 mars 1893.

Signé: THOS. C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

8 mars—3t au 15 avril

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 37,629—Division D—George F. Holden vs ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers du plaignant, à l'effet de fixer les termes et conditions de vente pour les biens rendus dans cette affaire, soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart, notaire public, en cette ville, commençant le 31 mars 1893 et que B. R. Forman, Esq., soit nommé pour représenter les créanciers absents du plaignant.

Nouvelle-Orléans, 1er mars 1893.

Signé N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

mars—3f au 31 mars

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 37441—Division D—Walter Scott vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que l'ordre de vente rendu dans cette affaire le 17 février 1893 soit mis de côté, et qu'une réunion des créanciers du plaignant, dans le but de fixer les termes et conditions pour la vente des biens livrés soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart, notaire en cette ville, commençant le 31 mars 1893.

Nouvelle-Orléans, 25 février 1893.

Signé. N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme.

JAMES D. RANKIN, Député-Greffier.

2 mars—3f au 31

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No 38 360—Division C—J. Gabriel Bonnot vs ses créanciers—Que la cession des biens du pétitionnaire J. Gabriel Bonnot, soit et est acceptée par la Cour, au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion desdits créanciers soit convoquée et tenue pardevant F. D. Charbonnet Esq., notaire public, en son bureau No 112 rue Gravier, en cette ville, le JEUDI, le 23me jour de mars 1893, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 7 mars 1893.

Signé. F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

9 mars—3f au 23 mars.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 36,11—Division B—Charles M. Fush vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la présente pétition soit enregistrée et qu'une réunion des créanciers de Charles M. Fush soit appelée, pardevant William F. Brewer, notaire public, au No 7 Commercial Place, en cette ville, le 15me jour de mars 1893, dans le but de considérer et voter sur la demande du pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures contre les biens aussi bien que contre la personne de Charles M. Fush, soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 10 février 1893.

Signé: FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

11fév—3f au 15mars

Theresa Hoffman vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 37,777—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Julius C. Koenig, syndic des créanciers de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

11 mars—11 15 20

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 38 307—Division B.—Ordre de Cour.—John D. Kelly vs ses créanciers.—Considérant la précente pétition, tableau et affidavit, et étant satisfait que le pétitionnaire s'est conformé aux formalités requises par la loi, la cession des biens est acceptée pour le bénéfice de ses créanciers et qu'une réunion des créanciers soit convoquée et tenue pardevant A. J. Villeré, notaire en cette paroisse, le 3me jour d'avril 1893, pour élire un syndic, et que dans l'intervalle toutes les procédures contre la personne et les biens de l'insolvable soient suspendues et que Richard Lyons, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents et que les créanciers par mettent à la dite réunion afin d'arrêter les termes de vente de la propriété délivrée.

Nouvelle-Orléans, 1er mars 1893.

[Signé] FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

2 mars—3f au 3 av

Succession de Frank J. D. Gunther.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,328—Division B—Attendu que Heinrich P. H. seekampf a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Frank J. D. Gunther, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

12 mars—12 16 21

SOARDS'

1893—NEW ORLEANS—1893

City Directory

Est maintenant reconnu comme étant le meilleur Directory qui ait jamais été publié dans cette ville. Une aide de la plus grande valeur pour les négociants. Procurez-vous le immédiatement.

City Directory (Directory de la ville) prix $6 00
Business Directory (brochure) prix $1 00
Mappe de la ville (lithographiée en 3 couleurs) 50

Il ne reste que quelques exemplaires du Directory de 1893, laissés entre les mains de l'éditeur à la suite de décès des souscripteurs.

N'importe lequel des livres mentionnés ci-dessus est envoyé par express ou par la malle dans toutes les parties des Etats-Unis après réception du prix demandé.

L. SOARDS, Editeur, 5 Commercial Place.

17 fév—

CHARTE

—DE LA—

Compagnie d'Assurances des Marchands

(Merchants' Insurance Company)

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu que ce 11ème jour de janvier, de l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent-quatre-vingt treize, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique le cent dix-septième.

Pardevant moi, George Covington Préot, notaire pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, sont venues et ont comparu personnellement devant moi les différentes personnes dont les noms sont ici inscrits, lesquelles constituent tout le corps des actionnaires enregistrés de la compagnie d'assurances mutuelles des Marchands de la Nlle-Orléans (Merchants Mutual Insurance Company of New Orleans), elles déclarent que se prévalant des dispositions des lois de cet Etat relatives à la formation de corporations, elles ont convenu et conviendront par les présentes de s'engager, ainsi que telles autres personnes qui pourront plus tard s'associer à elles, à former une corporation et un corps politique en droit pour les objets et fins et en vertu des stipulations et convention qui suivent, savoir:

ARTICLE I.

Le nom et le titre de cette corporation sera "THE MERCHANT'S INSURANCE COMPANY; son domicile est établi dans la ville de la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane. Toutes les assignations (citations) et autres procédés légaux seront servis au président de ladite corporation, ou, en son absence au secrétaire.

ARTICLE II

Cette Compagnie, sous son dit nom corporatif, aura plein pouvoir et pleine autorité d'exister comme corporation avec droit de succession pour une période de quatre-vingt-dix-neuf ans à partir de la présente date, de s'engager par contrat, de poursuivre et d'être poursuivie en justice, d'acheter et de vendre, de louer à bail, d'hypothéquer et donner en garantie des biens meubles et immeubles, d'acheter, prendre, recevoir et détenir tout l'actif, d'assumer toutes les obligations de la "Merchants' Mutual Insurance Company of New Orleans", et dans le but d'émettre ses actions (stock) aux actionnaires de la dite "Merchants' Mutual Insurance Company of New Orleans," dans la proportion d'une action du capital de cette corporation pour chaque deux actions du capital (stock) de ladite Merchants' Mutual Insurance Company, dûment remis et retournées à cette Compagnie, de conclure des emprunts, d'émettre des obligations, notes et billets et de donner pour cela des garanties (security), de nommer et de désigner des officiers, directeurs, administrateurs agents et employés, de faire des règlements pour la bonne administration des affaires de la corporation, de modifier et d'amender à son gré les dits règlements, d'adopter et d'employer un sceau corporatif et de le rompre ou changer à son gré.

ARTICLE III.

Cette corporation est créée pour faire des affaires d'assurance contre l'incendie, les risques de mer et de rivière dans toutes ses branches et particulièrement pour faire les affaires dont elle s'occupait sous le nom de "Merchants' Mutual Insurance Company." Son but et son objet sont par les présentes indiqués expressément comme suit:

1. Assurer des maisons de résidence, des magasins ou autres édifices, des meubles meublants, des marchandises ou autres effets et propriétés contre toute perte et tout dommage par le feu.

2. Prendre des risques d'assurance maritime sur le fret des navires, bateaux à vapeur, articles produits marchandises, espèces, lingots, commissions, profits, billets de banques, change et autres certificats de dette, profits maritimes et marchandises sur lesquelles on emprunte, et faire toutes les affaires d'assurance ayant rapport ou se rattachant aux risques de transport sur terre.

3. Elle pourra s'assurer contre tout risque qu'elle aura elle même accepté.

4. Sur livraison au Conseil de Direction de cette Compagnie de tout le fonds-capital de la Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands, le dit Conseil de Direction de cette compagnie est par les présentes particulièrement et spécialement autorisé à assumer tout ou les obligations et à prendre plein droit de propriété de tout l'actif de la dite Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands.

ARTICLE IV.

Le fonds-capital de cette corporation est par les présentes fixé à Trois cent mille dollars ($300 000) divisés en et représentés par trois mille actions de cent dollars chacune. Lesdites actions se paieront en argent lorsqu'on y souscrira, ou elles pourront être émises pleinement payées au pair, en paiement de propriété acquise par ladite compagnie, et surtout elles pourront être émises pleinement payées au pair, par le Conseil de Direction, en échange d'actions de la Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands dans la proportion d'une action de cette corporation pour deux de ladite Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands. Les actions seront transférables seulement sur les livres de la compagnie et sur livraison des anciens certificats.

Lorsque les gains de l'année fiscale le justifieront un dividende sera déclaré et payé sur les actions de la Compagnie, pourvu que pas plus de 5 pour cent de dividende par an ne soient payés.

Cette charte prendra effet et cette compagnie sera autorisée à commencer les affaires à partir de la date où la présente charte sera signée.

ARTICLE V.

Tous les pouvoirs constitués de cette corporation seront placés en et exercés par un Conseil de Direction composé de onze actionnaires, chacun desquels devra posséder pas moins de vingt actions du capital de ladite corporation. Ledit Conseil de Direction sera élu annuellement le deuxième lundi de janvier, chaque année, à partir de l'année 1894, à une réunion générale des actionnaires, qui aura lieu au bureau de la Compagnie après dix jours d'avis dans un ou deux journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans. Toutes les élections se feront par scrutin, et chaque action donnera droit à un vote que le détenteur pourra déposer en personne ou par procuration. Une majorité des votes donnés sera nécessaire pour élire. Les élections se feront sous la surveillance de trois commissaires que choisira le Conseil de Direction parmi les actionnaires avant chaque élection. Dans le cas où on ne parviendrait pas à élire les Directeurs pour une raison quelconque, le jour dit, une nouvelle élection aurait lieu dès que cela serait possible après un avis de 10 jours préalablement publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans. Toute vacance se produisant dans le Conseil de Direction pour une raison quelconque, sera remplie par les autres membres du Conseil pour le terme non expiré. L'année fiscale prendra fin le 31 décembre de chaque année.

A sa première réunion, chaque Conseil de Direction élira parmi ses membres un Président et de même qu'il choisira un Secrétaire et Trésorier qui ne sera pas membre du Conseil de Direction.

ARTICLE VI.

Cet acte d'incorporation pourra être changé, modifié ou altéré, ou ladite corporation pourra être dissoute à une réunion spéciale des actionnaires convoquée dans ce but après trente jours d'un avis préalable publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, avec l'assentiment des trois quarts des actions représentées à cette réunion.

Tout changement quant au fonds capital de la dite corporation exigera l'assentiment d'une majorité en montant de tout le fonds capital, et en outre des trente jours requis de publication préalable, un avis préalable de quarante jours par écrit sera transmis par la poste à chaque actionnaire ainsi que le prescrit la loi.

ARTICLE VII.

Aucun actionnaire ne sera tenu responsable des contrats ou erreurs de la dite corporation pour aucune autre somme que celle de la balance non payée, due par lui sur des actions de stock qu'il possède, et une simple informalité dans l'organisation n'aura pas pour effet de rendre cette charte nulle, ou d'exposer un actionnaire à aucune autre obligation que la balance non payée sur son stock.

ARTICLE VIII.

Lorsque cette corporation sera dissoute, soit par limitation ou pour toute autre cause, ses affaires seront liquidées sous la direction de trois commissaires qui seront choisis parmi les actionnaires, à une assemblée convoquée à cet effet après avis antérieur pendant trente jours par publication dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, avec le consentement de la majorité des actions représentées à ladite assemblée. Lesdits commissaires resteront en place jusqu'à ce que les affaires de la corporation aient été entièrement liquidées, et en cas de mort ou d'impossibilité de servir d'un ou de plusieurs des dits commissaires, les autres commissaires, ou le commissaire restant, choisiront parmi les actionnaires un substitut ou des substituts pour remplir les dites vacances.

ARTICLE IX.

Les personnes ci-après nommées constitueront le premier Conseil des Directeurs et serviront comme tels jusqu'au deuxième lundi de janvier 1894 ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment élus, à savoir: Joseph A. Shakspeare, D. A. Chaffraix, A. Xiques, Paul Capdevielle, Aristide Hopkins, Jayme Magi, John M. Baldwin, H. C. Boucher, Morris W. Smith, James S. Zacharie, W. H. Bofinger avec ledit Paul Capdevielle comme président.

Fait et passé dans mon bureau en la ville de la Nouvelle-Orléans le jour et dans le mois et l'année mentionnés ci-dessus en présence de MM. James Guyol et Rolla A Tichenor tous deux de cette ville, témoins compétents qui ont signé les dits articles, avec les dites personnes qui ont comparu, et moi, notaire, après que lecture en eut été dûment faite.

(Original signé):

H. C. BOUCHER et autres.
JAS. GUYOL,
R. A. TICHENOR.
GEO. C. PREOT, Notaire Public.

Je, soussigné, Annotateur des Hypothèques en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ces présentes que l'acte d'incorporation susdit de la Compagnie d'Assurances des Marchands, a été dûment enregistré ce jour en mon bureau dans le livre 488, folio —

Nouvelle-Orléans, Lne., 11 janvier 1893

[Signé] GEO. GUINAULT, Député Annotateur des Hypothèques.

Je, soussigné, notaire public en et pour la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ceci que la copie ci-dessus mentionnée est une copie exacte de l'acte primitif d'incorporation de la Compagnie d'Assurance des Marchands et du certificat d'enregistrement ladessus endossé, maintenant enregistré dans les archives courantes de mes actes notariés.

En foi de quoi j'ai signé et apposé mon sceau à la Nouvelle-Orléans, Lne, le 11me jour de janvier A. D. 1893.

[SCEAU] GEORGE C. PREOT, Notaire Public.

15 janv—5 f en 30 f

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie que le 11me jour de novembre 1892, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous intitulée et dans les termes et chiffres suivants, à savoir:

Mme Henriette Spiro, femme d'Alphonse Marx vs Alphonse Marx, son mari.—No 36,328.

Sur la motion de W. O. Hart, avocat de la demanderesse, qui a produit due preuve à l'appui de la pétition de la demanderesse, la loi et les témoignages étant en faveur de celle-ci.

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré dans cette affaire le 12 septembre 1892, soit maintenant confirmé et rendu final; et qu'en conséquence il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mme Henriette Spiro, épouse d'Alphonse Marx, et contre le défendeur Alphonse Marx, décrétant une séparation de biens entre la demanderesse et le défendeur, et qu'elle soit autorisée à faire propre nom et à son propre profit. Le défendeur acquittera les dépens.

Jugement rendu le 11 novembre 1892.
Jugement signé le 17 novembre 1892.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.

En foi de quoi, j'ai apposé ici ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 17e jour de novembre de l'an de Seigneur mil huit cent quatre-vingt douze.

H. MESSONNIER, Député-Greffier.

28 nov—